



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

« Exercice 2025 »

Samedi 13 juin 2026 à 17h00

### **RAPPEL DES MODALITES DE VOTE ET DE CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **1/ Sont électeurs :** (ont un droit de vote)

- **Les adhérents ayant 16 ans révolus à la date de l'AG**, à jour de cotisations et adhérent depuis au moins 3 mois au jour de l'élection (*Art. 9 des Statuts*).
- **Les parents d'enfants adhérents de moins de 16 ans** (même si ces parents ne sont pas eux-mêmes adhérents). Le représentant légal dispose d'autant de voix que de mineurs représentés (ex : s'il a 3 enfants adhérents il disposera de 3 voix). À cela pourrait se rajouter une voix s'il est lui-même adhérent + un ou deux mandats de vote maximum d'autres adhérents (*Art. II C.1 R. I*).

**Attention :** Le droit de vote des parents pour adhérent mineur n'est pas transférable à une autre personne.

- **Les membres fondateurs, honoraires, associés** ont chacun une voix à l'AG mais ne peuvent pas être représentés ou porteurs de pouvoirs (*Art. III R.I.*).

#### **2/ Mandat de vote :** (Procuration)

Un adhérent qui n'a pas la possibilité d'assister à l'Assemblée Générale peut mandater par écrit un autre adhérent pour voter en son nom. **Le nombre de mandats que peut recevoir une personne est limité à deux au maximum** (*Art. II C.1 R. I*).

#### **3/ Sont éligibles au CA :** (peuvent se présenter)

- Les adhérents ayant 16 ans révolus au jour de l'AG, à jour de cotisation et jouissant de ses droits civiques (*Art. 12 des Statuts et Art. II B. R.I*).

✂ -----

### **Pouvoir :**

Madame, Monsieur : .....

Donne pouvoir à Madame, Monsieur : .....  
pour participer en son nom aux décisions de l'Assemblée Générale de la MJC de Ste Foy-lès-Lyon du 13 juin 2026.

Fait-le :

Signature :